

Commission de Suivi de Site (CSS) de Marseille

Arkema

réunion du 25 février 2025

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 06 FEVRIER 2025

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

LECLERC Georges-François	PREFECTURE 13	
LE VELY Cyrille	PREFECTURE 13	
PLAZA Marie-Pervenche	PREFECTURE 13	Présente
CROCE Olivier	PREFECTURE 13	
LAURENT Carine	PREFECTURE 13	
COUTURIER Patrick	DREAL	Présent
PELOUX Jean-Philippe	DREAL	
SOLIGNAC Julie	DREAL	Présente
CRiado Maria	ARS	
MORISSON Romane	ARS	
GASTAUD Clément	DDTM 13	
AHAMADA Zaliata	DDTM 13	
PASCUAL Thierry	BMPM	Présent
FROGET Christian	BMPM	Présent
	DDETS	
SEGUI Romain	SIRECEDPC	
RETOUX Rodrigue	SIRACEDPC	Présent
PETETIN Lilian	DASEN	Présent

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »
Titulaires

COCHET Jean-Pierre	COMMUNE DE MARSEILLE	Présent
OHANESSIAN Yannick	COMMUNE DE MARSEILLE	Présent
FALCIATTI-GUIBERT Jeannine	COMMUNE DE LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	
MINEO Patrick	COMMUNE D'ALLAUCH	
RUSCONI Vincent	COMMUNE D'AUBAGNE	
BERTEI Julien	METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	
PUSTORINO Marine	METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	

Suppléants

LHARDIT Laurent	COMMUNE DE MARSEILLE	
JUSTE Christine	COMMUNE DE MARSEILLE	
BROTTIER Pierre	COMMUNE DE LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	
PAGET Anthony	COMMUNE D'ALLAUCH	
LOUIS Jean-Bernard	COMMUNE D'AUBAGNE	
LAGET Pierre	METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Présent
VENTRON Amapola	METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	

COLLEGE « RIVERAINS »
Titulaires

YZOMBARD Philippe	CONFEDERATION GENERALE DES CIQ DE MARSEILLE	Présent
CARLE Guy	FEDERATION DES CIQ DU 11EME ARR. DE MARSEILLE	Présent
BERENGUER Elie	CIQ LA CANDOLLE	

GOMILA Marie-Laure	CIQ LA BARASSE	Présente
FIELDS Jean-Claude	CIQ DE SAINT-MENET	
QUEVEDO Florence	CIQ LA PENNE SUR HUVEAUNE	Présente
ATICHIAN Grégoire	FEDERATION REGIONALE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT PACA	Présent
SARKISSIAN André	FEDERATION DEPARTEMENTALE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT 13	Présent

Suppléants

MICHEL Jean-Pierre	CONFEDERATION GENERALE DES CIQ DE MARSEILLE	
SCHMIT IGLESIAS Valérie	FEDERATION DES CIQ DU 11EME ARR. DE MARSEILLE	Présente
GRACEFFA Roger	CIQ LA CANDOLLE	
ROLAND Sylvain	CIQ LA BARASSE	
CALVET Claude	FEDERATION DEPARTEMENTALE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT 13	

*COLLEGE « EXPLOITANTS »**Titulaires*

GOMEZ Philippe	ARKEMA	Présent
VINET Alexis	ARKEMA	

Suppléants

RIERA Cécile	ARKEMA	Présente
BONNEMAISON Nicolas	ARKEMA	

*COLLEGE « SALARIES »**Titulaires*

THUAIRE Rémi	ARKEMA	Présent
JONAS Sébastien	ARKEMA	

Suppléants

FORNERONE Stéphane	ARKEMA	
CAMPILLO Gaël	ARKEMA	Présent

PERSONNES QUALIFIEES / EXPERTS

POURTAIN ERIC	CYPRES	Présent
TREGLIA MELANIE	CYPRES	Présente
MATHIOT SEBASTIEN	ATMOSUD	Présent

AUTRES PRESENTS NON DESIGNES DANS L'ARRETE PREFECTORAL*COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »*

EMERY Michèle	COMMUNE DE MARSEILLE	Présente
MORNI Gweltaz	COMMUNE DE MARSEILLE	Présent

COLLEGE « RIVERAINS »

LAMBERT Marie-Laure	FEDERATION REGIONALE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT PACA	Présente
---------------------	---	----------

La réunion débute à 9h35.

L'accueil est fait par Monsieur Ohanessian, président de la CSS.

FORMALITES STATUTAIRES - QUORUM

Nombre de membres : 27

Quorum : 14 (la moitié des voix délibératives)

NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

COLLEGE ÉTAT (7 VOIX/PERS.) :	5 PRESENTS - 0 POUVOIR / 8 MEMBRES	35 VOIX / 56 VOIX
COLLEGE COLLECTIVITES (8 VOIX/PERS.) :	3 PRESENTS - 0 POUVOIR / 7 MEMBRES	24 VOIX / 56 VOIX
COLLEGE RIVERAINS (7 VOIX/PERS.) :	6 PRESENTS - 0 POUVOIR / 8 MEMBRES	42 VOIX / 56 VOIX
COLLEGE EXPLOITANT (28 VOIX/PERS.) :	1 PRESENT - 0 POUVOIR / 2 MEMBRES	28 VOIX / 56 VOIX
COLLEGE SALARIES (28 VOIX/PERS.) :	2 PRESENTS - 0 POUVOIR / 2 MEMBRES	56 VOIX / 56 VOIX

TOTAL : 17 MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES NOMMES DANS L'AP SUR 27 MEMBRES SOIT 185 VOIX DELIBERATIVES SUR 280 - LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DELIBERER VALABLEMENT.

La réunion démarre à 9h35. Les différents points de l'ordre du jour sont abordés.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 6 FEVRIER 2024

Le compte-rendu a été adressé à tous les membres de la commission.

Un vote est demandé pour l'approbation du compte-rendu de la réunion du 6 février 2024 ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

Résolutions :

La Commission adopte le compte-rendu la réunion de la CSS du 6 février 2024.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 185

DESIGNATION DU BUREAU (PAR SUITE DU NOUVEL ARRETE PREFECTORAL)

Suite au renouvellement de la composition de la CSS par arrêté préfectoral, il est demandé aux membres de désigner de nouveaux représentants pour chaque bureau.

Sont proposés comme membres du bureau de la CSS :

Administrations	:	DREAL
Collectivités	:	M. OHANESSIAN (Marseille) - Président
Exploitant	:	M. GOMEZ (ARKEMA)
Riverains/Associations	:	Mme. SCHMIT
Salariés	:	M. JONAS (ARKEMA)

Un vote est demandé pour cette désignation ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 185

PRESENTATION DU BILAN D'ARKEMA

Monsieur Gomez présente un diaporama (en annexe). Quelques précisions sur la présentation :

Point concernant l'arrêt du projet de chaufferie

Lors de la phase de pré-études, le projet avait fait l'objet de demandes de subvention auprès de l'ADEME il y a environ trois ans. Cependant, au cours de la constitution du dossier et des ajustements apportés, Dalkia a constaté que les coûts liés au projet seraient plus élevés que prévu.

En effet, pour que l'installation soit rentable pour Dalkia, il aurait été nécessaire de faire fonctionner la chaudière au maximum et en continu, soit 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Arkema a donc décidé d'abandonner le projet, car nous ne pouvions pas nous engager sur de telles garanties avec Dalkia, d'autant plus que cela nous aurait liés pour 20 ans.

Monsieur Pourtain : Ce projet était l'une des voies privilégiées pour décarboner le site. Maintenant qu'il est abandonné quelles sont les solutions alternatives pour la décarbonation ?

Monsieur Gomez : Le site émet entre 90 000 et 100 000 tonnes de CO2 par an, et ce projet aurait permis de réduire nos émissions de seulement 7 000 tonnes par an. Nous sommes actuellement à la recherche de nouvelles solutions pour réduire nos émissions, mais nous n'avons pas encore trouvé d'alternative équivalente. Concernant nos objectifs de réduction des émissions de CO2, ils concernent l'ensemble des sites au niveau national, ces objectifs ne sont pas applicables à chaque site individuellement.

Madame Plaza : Combien de sites avez-vous en France et à l'étranger ?

Monsieur Gomez : Nous en avons une dizaine en France et une trentaine à l'étranger.

Madame Plaza : Quel est le site le plus important ?

Monsieur Gomez : Il s'agit de notre site de l'Eure par le nombre de salariés (450 contre 300 sur le site de Marseille).

Point sur les chaudières

- Notre plus petite chaudière a été rénovée et nous l'utilisons au maximum, nous l'alimentons à partir de résidus issus de l'utilisation de l'huile de ricin.
- Nous avons passé un contrat avec Engie afin d'obtenir du gaz biosourcé afin de limiter nos émissions de CO2. Ce contrat est d'une durée de 10ans, c'est un peu contraignant et un peu plus cher mais nous voyons des résultats sur les émissions de CO2.

Monsieur Sarkissian : Quel est l'âge de votre plus grosse chaudière ?

Monsieur Gomez : Notre chaudière principale date de 1998...

Monsieur Atichian : Vous ne déclarez rien sur le fichier ETS ?

Madame Riera : Les émissions de CO2 sont toutes déclarées mais les émissions CO2 issues de la biomasse ne sont pas retenues.

Madame Plaza : D'où provient le biogaz fourni par Engie ?

Monsieur Gomez : Il provient de Normandie. C'est un système de quotas : nous achetons ce gaz, mais il est consommé par d'autres. Il est produit par de nombreuses petites entreprises, comme des fermes, qui peuvent générer du biogaz.

Point sur l'incident du 4 mars 2024 (émission d'acide bromhydrique)

Les émissions acides du brome peuvent générer des fumerolles orangées qui peuvent être perçues depuis l'extérieur du site. Nous avons donc déclenché notre POI et envoyé une fiche G/P (gravité/perception) aux autorités.

Madame Lambert : N'est-il pas important que la DREAL soit au courant de tous les incidents même si rien n'est perceptible à l'extérieur du site ?

Madame Riera : Nous déclarons toujours les incidents à la DREAL mais dans ce cas précis il s'agissait d'un événement classé en niveau de gravité 0 (G0) que nous ne sommes pas tenus de déclarer. Nous avons tout de même choisi de faire une déclaration à la DREAL car les conséquences de l'incident étaient perceptibles à l'extérieur du site.

Monsieur Pourtain : Les événements classés G0 sont nombreux et il ne serait pas pertinent de les déclarer systématiquement aux autorités.

Point sur les rejets aqueux dans l'Huveaune

- Les rejets de l'usine sont envoyés à la SERAMM après avoir été traitées par nos deux unités.
- Notre flux représente seulement 1% des eaux traitées par la SERAMM.

- Nous avons enregistré de légers dépassements sur les MES (matières en suspension) mais en moyenne elles sont beaucoup plus basses que notre seuil autorisé, cela signifie que les quelques dépassements que nous avons eu se situent juste au-dessus du seuil.

Madame Lambert : Les eaux rejetées dans l'Huveaune sont-elles des eaux de process ou des eaux pluviales ?

Madame Riera : Il s'agit principalement des surplus qui ont été pompés dans la nappe.

Madame Schmitt : Le seuil de pompage autorisé dans la nappe est-il fixe ?

Madame Riera : Oui, il est fixe et est inscrit dans notre arrêté préfectoral d'autorisation.

Monsieur Morin : Vous dites que les rejets d'eau dans l'Huveaune sont liés à des surplus de pompage, or la nappe n'est pas inépuisable et les risques de sécheresse nous inquiètent de plus en plus. De plus vous êtes un des acteurs qui prélève le plus dans la nappe, c'est préoccupant.

Madame Riera : Nous avons une boucle de recirculation et rejetons l'eau propre en rivière. Lors des périodes de sécheresse les rejets dans l'Huveaune ont permis d'aider la biodiversité à se maintenir, nous allons faire des études complémentaires pour savoir si ce rejet est positif ou négatif. Nous essayons de les réduire au maximum.

Madame Lambert : Y-a-t-il du Brome dans les eaux de lavage qui partent à la SERAMM ?

Madame Riera : Non, il s'agit uniquement de sels (bromures).

Madame Lambert : Réalisez-vous des études de sol autour d'Arkema ?

Madame Riera : Oui, nous surveillons cela attentivement.

Discussion concernant les rejets atmosphériques de COV et de Benzène

Concernant le Benzène le seuil a régulièrement baissé et nous avons fait des travaux en 2021 pour nous assurer de rester sous les 10 tonnes d'émissions annuelles.

Monsieur Carle : Quelles sont les mesures qui vous permettent de rester sous les 10 tonnes ?

Monsieur Gomez : Il s'agit principalement d'investissements permettant de rendre les process moins émetteurs.

Monsieur Ohanessian : Que se passe-t-il si les seuils autorisés sont dépassés ?

Monsieur Couturier : Les dépassements de seuils peuvent entraîner une mise en demeure exigeant de l'exploitant de revenir aux valeurs réglementaires dans les plus brefs délais. Il peut y avoir des suites pénales si la mise en demeure n'est pas respectée. Les sanctions peuvent prendre la forme d'amendes, d'astreintes et peuvent aller jusqu'à la cessation d'activité.

Madame Schmitt : Les riverains sont-ils informés lorsque les seuils sont dépassés ?

Monsieur Couturier : L'information est donnée en CSS, mais il peut y avoir des comités organisés par l'exploitant pour informer les riverains. La préfecture peut faire un communiqué de presse lorsqu'un arrêté de sanction est pris.

Monsieur Atichian : Il existe aussi les CLIE qui permettent d'informer les riverains en dehors des CSS.

Monsieur Pourtain : Les CLIE n'existent pas chez Arkema, les riverains sont informés via d'autres méthodes dont une communication constante entre le site et les CIQ. Cependant une CSS extraordinaire peut être organisée en cas d'incident exceptionnel ou de sujet particulier à aborder.

Monsieur Gomez : Nous informons les CIQ par mail lorsqu'il y a des nuisances prévues ou en cours.

Monsieur Couturier : Concernant le seuil de Benzène la DREAL a réalisé tout un travail en 2018 pour réaliser les « arrêtés COV » qui imposent de nouveaux seuils aux exploitants qui sont plus exigeants que la réglementation nationale. Il s'agit d'une démarche que nous réalisons régulièrement pour pousser l'exploitant à chercher de nouveaux process moins polluants.

Madame Lambert : Comment se passe le contrôle des émissions ? Il ne s'agit que de déclaratif ?

Monsieur Gomez : Nous respectons un process établi avec la DREAL pour réaliser notre auto-contrôle.

Monsieur Couturier : En supplément des données fournies par l'exploitant la DREAL peut faire réaliser des contrôles inopinés.

Monsieur Carle : Le seuil de Benzène correspond-t-il aux normes françaises ou aux normes européennes ?

Monsieur Mathiot : Ce seuil est spécifique aux Bouches-du-Rhône, il est plus exigeant que les normes nationales. La DREAL s'est notamment appuyée sur notre étude SCENARII pour définir ce seuil afin que les populations soient exposées le moins possible aux COV.

Du côté d'AtmoSud nous avons fait installer un deuxième capteur à l'ouest du site.

Nous réalisons des mesures tous les quarts d'heure. Dans ce quartier les émissions ne proviennent pas uniquement d'Arkema, il y a aussi l'autoroute. Concernant le respect des seuils de l'OMS concernant le Benzène nous sommes au-dessus de 2 microgrammes partout en France.

Le seuil de 5 microgrammes est le seuil européen.

Nous suivons également le Cyclohexane et le toluène.

Monsieur Gomez : L'autoroute représente la moitié des émissions, nous l'avons constaté lors des périodes où l'autoroute était coupée.

Présentation des objectifs de réduction des risques

Le principal risque associé à notre site est l'émission toxique de chlore, de brome ou d'ammoniac. Nous révisons nos études de dangers (EDD) tous les cinq ans. Nous avons cinq EDD pour le site, nous révisons donc une EDD par an. Lors de chaque révision, nous évaluons la possibilité d'ajouter des barrières supplémentaires (MMR) pour renforcer la sécurité.

Le remplacement, au premier semestre 2025, du groupe froid qui fonctionnait à l'ammoniac par un groupe froid plus classique, va permettre de réduire le risque.

Discussion sur l'alerte des populations

Monsieur Petetin : Quelle est la différence entre la sirène PPI et la sirène POI au niveau du son ?

Monsieur Gomez : La sirène POI ressemble à la sirène PPI mais les répétitions sont moins longues. Pour information nous faisons sonner notre sirène POI tous les 2èmes mardis du mois à 10h.

Monsieur Pourtain : Je propose d'intervenir lors d'une prochaine réunion des CIQ pour parler de ces sujets.

Monsieur Gomez : Oui, volontiers. Il est également important que tous les CIQ soient présents à la CSS.

PRESENTATION DES ACTIONS DE LA DREAL DEPUIS LA DERNIERE CSS

Madame Solignac présente un diaporama (en annexe). Quelques précisions sur la présentation :

Inspection

L'inspection de septembre a permis d'observer le déroulement des contrôles inopinés sur l'eau et de vérifier qu'ils étaient bien inopinés.

Contrôles inopinés

Nous avons constaté de légers dépassements en DCO et en AOx dans les rejets aqueux qui restent dans la marge d'erreur du laboratoire, de plus les chlorures peuvent fausser la mesure donc nous considérons que les résultats sont conformes.

Instructions

Monsieur Carle : A ce jour Arkema n'a fait l'objet d'aucune mesure administrative ? C'est plutôt rassurant.

Madame Solignac : C'est exact.

Madame Lambert : Les contrôles inopinés sont-ils toujours notifiés à l'exploitant 48h à l'avance ?

Monsieur Couturier : Non, nous ne prévenons pas du tout l'exploitant avant un contrôle inopiné.

Madame Solignac : Concernant les contrôles sur l'eau le matériel peut s'installer relativement facilement et rapidement (moins d'une heure) donc il n'y a pas besoin de respecter de délai de prévenance.

Madame Riera : Nous préparons tout en amont (notamment les documents, la visite sécurité) et ensuite le laboratoire intervient quand il le souhaite sans nous avertir au préalable.

Madame Lambert : Les résultats des prélèvements se trouveront dans le rapport IED, sera-t-il consultable ?

Monsieur Couturier : Oui, il sera consultable dès validation, Arkema pourrait d'ailleurs en présenter les résultats lors de la prochaine CSS.

RETOUR SUR L'EXERCICE PPI

Monsieur Retoux présente un diaporama (en annexe). Quelques précisions sur la présentation :

La révision du PPI a débuté fin 2023. Normalement, une révision de PPI dure environ neuf mois. Cependant, nous avons pris du retard en raison de certaines innovations. Nous avons en effet réalisé une étude approfondie des secteurs sous le vent avec l'appui de Météo-France.

Le PPI sera soumis à l'autorité préfectorale pour approbation en mars. La concertation n'a soulevé aucune remarque sur le PPI.

Je propose de transmettre une version du PPI à la CSS et, si vous le souhaitez, de convoquer une CSS exceptionnelle pour présenter le PPI et discuter plus en profondeur du retour d'expérience de l'exercice.

Lors de l'exercice nous avons identifié chaque dysfonctionnement et les avons convertis en actions correctives. Nous avons proposé à l'autorité préfectorale un bilan de réalisation avec un calendrier pour mettre en œuvre ces actions correctives.

Les dysfonctionnements identifiés comprennent une organisation trop dirigiste et des délais trop contraints, imputables à l'organisation de l'exercice, dont j'assume la responsabilité. Le prochain exercice sera davantage orienté sur la thématique secours/santé plutôt que sur l'alerte. J'ai donc réalisé un exercice extrêmement cadré sur l'alerte, ce qui était une erreur.

Concernant le test de la sirène PPI, il a été concluant en termes de déclenchement et d'audibilité. Cependant, il y a eu un problème avec les sirènes SAIP et Fr Alerte, dont les déclenchements ont été asynchrones. Nous allons coupler ces systèmes et préparer des messages préétablis par scénarios.

Il y aura une phase d'ajustement en 2025 et toutes les actions devront être clôturées lors de la présentation lors de la présentation du bilan au préfet.

Monsieur Cochet : Fr-alerte n'a pas fonctionné sur le réseau Free.

Monsieur Retoux : Certaines cellules implantées sur les antennes relai ont dysfonctionnées. Nous avons saisi les opérateurs pour leur demander d'agir.

Monsieur Pourtain : D'où l'intérêt pour la collectivité de maintenir ses outils d'alerte propres. Les CIQ peuvent encourager les riverains à s'inscrire à l'outil de télé-alerte de la mairie.

Monsieur Cochet salue l'excellence et l'expertise des CIQ et leur démarche constructive. Monsieur Ohanessian conclut la réunion, qui se termine à 11h34.

Le Président de la CSS

Yannick OHANESSIAN
Adjoint au Maire de Marseille

